

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS



JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS

## ANNONCES :

Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.  
Réclamés..... — 2 »  
Chroniques locales..... — 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
3, Place de la Bourse, 3

## ADMINISTRATION &amp; REDACTION :

3, PLACE DE LA BOURSE, 3

et Cours de la Liberté, 70

## ABONNEMENTS :

3 mois 6 francs 1 an  
Lyon et départ<sup>s</sup> limitrophes. 5 f. 10 l. 20 l.  
Pour les autres départ<sup>s</sup>.... 6 f. 15 l. 24 l.  
(Etranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 des mois

Nous sommes en mesure d'affirmer à nos lecteurs que nous recommencerons à donner la gratification quotidienne de Cent Francs sous une nouvelle forme, et, contrairement à nos prévisions, nous n'avons pas gain de cause devant la Cour d'appel.

## M. Ribot à Lyon

M. Ribot est venu à Lyon. On l'a annoncé à renfort de grosse caisse. M. Ribot, c'est quelque chose comme le meneur du centre gauche, ce groupe des flottants que nos pères appelaient le « Ventre. » Il devait parler à la Chambre de commerce : événement grave, disaient les mous. M. Ribot — comme son homonyme — peint à la manière noire. Il fait des tableaux chargés d'ombres : attendez-vous à un chef-d'œuvre. Les radicaux n'ont qu'à bien se tenir.

M. Ribot est venu : Est-ce que M. Ribot a parlé ? Il devait s'adresser à ces messieurs de la Chambre de commerce, honnêtes gens ayant pignons sur rue.

Il arriva, en effet, vers deux heures, hier dans le Palais de la Bourse. Ses auditeurs étaient au nombre de dix-huit. Chiffre officiel : nous les avons comptés. Mais il a mis aussitôt ses limiers en chasse. On a demandé à chacun de montrer patte blanche. Nous n'avons pu satisfaire aux exigences de M. Ribot ; nous avons exhibé un bout de programme d'un rouge inacceptable. On nous a éconduit. Comme un cabotin sans talent, M. Ribot a fait sa salle. On a mis à la porte, non seulement les contradicteurs, mais les témoins muets qui auraient pu répéter plus loin les paroles de M. Ribot.

Néron, grand amateur de bravos, ne s'y prenait pas autrement. Il choisissait sa claque. M. Ribot a recruté ses enthousiastes : une douzaine et demie. C'est maigre, pour un chef de groupe.

Il a parlé de la loi des cinq ans, notamment du volontariat. Question intéressante au plus haut point tous les citoyens français. Avec un peu de bon sens, M. Ribot aurait compris que telle question devait se traiter au grand jour, qu'elle n'atteignait pas seulement les fils de bourgeois, mais aussi, mais surtout, les enfants du peuple. M. Ribot l'a entendu d'une autre manière. Il n'a parlé que du volontariat.

Il paraît que la suppression du volontariat gêne beaucoup de gens. Oui ! elle gêne les papas qui ont quinze cents francs à donner à leurs fils. Elle gêne ceux qui, sous l'Empire, achetaient une chair équivalente à celle de leur progéniture, sous couleur de remplacement. Elle gêne cette classe égoïste de bourgeois qui rabaisent tout — même le sentiment de la patrie — au niveau de leurs écus.

M. Ribot n'a pas voulu laisser ses adversaires l'entendre. Il a redouté les sifflets. Il avait à grand-peine recruté dix-huit claqueurs, il ne tenait pas à en perdre le bénéfice en acceptant la grande foule indépendante qui éclate de rire au nez de Ribot.

La défense du volontariat ne pouvait être faite que par cette bourgeoisie poltronne et anti-égalitaire, qui ne connaît d'autre suprématie que celle de l'argent. La noblesse proteste, le peuple s'indigne. Mais M. Jourdain, qui n'est pas un gentilhomme s'accommode d'une loi, qui met son rejeton à l'abri de la caserne deux ans plutôt que les autres.

Le volontariat est une défaillance : c'est le remplacement déguisé ; c'est le remplacement accessible aux petits Ribot qui pululent. On a pour quinze cents francs ce

qui, sous l'ancien régime, en valait trois mille. Le volontariat est un impôt pour le peuple et une économie pour la bourgeoisie.

M. Ribot a défendu cette thèse en cachette, avec une honte légitime. Il y a de ces choses qui ne se disent pas tout haut. Il a plaidé pour les fils des notables, devant un demi-quarteron de notables. Il a laissé voir toutes les imperfections de la République incolore, qui est la sienne ; celle vers laquelle nous redescendons grâce au pilote Ferry. Il a prouvé, — à son insu, — que la démocratie, à l'image du centre gauche, — serait quelque chose de plus terrible que la monarchie.

Pour émettre de telles théories, M. Ribot s'est gardé d'admettre des contradicteurs ; il lui a suffi de dix-huit claqueurs. Mais on l'a entendu, cependant. Il ne pouvait rendre un meilleur service à la République radicale, qu'en démontrant sous quel régime de compression et de favoritisme tomberait la France, si elle devenait la chose de MM. Ribot et C<sup>ie</sup>.

Octave LEBESGUE.

## M. Ferry et M. Raynal

Le voyage de Cahors n'aura pas eu pour effet de resserrer les liens qui unissent le Long Ministère. Au départ du train présidentiel, on parlait beaucoup de dissentiments qui auraient éclaté entre M. Ferry et M. Raynal. Les discours de Montauban et de Périgueux n'ont fait qu'accentuer cette division, et les propos tenus à Cahors ne laissent plus de doutes sur la résolution de M. Ferry, qui paraît bien décidé à se séparer de M. Raynal.

## CONSEILS GÉNÉRAUX

La session des conseils généraux absorbe non seulement les ministres, les sénateurs et les députés qui sont membres de ces assemblées départementales ; elle attire aussi dans les départements un certain nombre de représentants de la France à l'étranger qui, malgré leurs occupations diplomatiques, ont conservé leur mandat de conseiller général.

C'est ainsi que l'on annonce le retour en France : de MM. Waddington, ambassadeur à Londres, qui est conseiller général de l'Aisne ; Decrais, ambassadeur près le roi d'Italie, qui est conseiller général de la Gironde ; Foucher de Careil, ambassadeur de Russie, qui est conseiller général de la Marne.

Un seul ambassadeur, celui de Constantinople, M. le marquis de Noailles, s'est démis depuis quelque temps de son mandat de conseiller général qu'il remplissait autrefois dans les Basses-Pyrénées. Nos autres représentants à l'étranger n'ont jamais été conseillers généraux.

Ainsi en Angleterre, en Italie et en Russie, la France n'aura plus de représentants parce que MM. Waddington, Decrais et Foucher de Careil sont conseillers généraux.

Quand comprendra-t-on que le cumul des fonctions est préjudiciable aux intérêts du pays ?

L'autopsie de M. de Saint-Elme a été faite à Bastia par trois médecins. D'après leurs déclarations, M. de Saint-Elme serait mort des suites d'une granulose aiguë généralisée sans liaison aucune avec des sévices antérieurs.

Nos lecteurs se rappellent que M. de Saint-Elme avait expiré après avoir été assommé par des individus désignés tout haut comme mouchards à la solde des opportunistes.

Le procureur général avait eu en cette circonstance une conduite indigne, qui lui mérita le mépris de tous les hommes de cœur. Ce qu'on attendait du ministre de la Justice, c'était sa révocation.

On a préféré déclarer que M. de Saint-Elme était mort d'une granulose.

C'est une nouvelle maladie opportuniste. Ainsi, tout est pour le mieux, dans la meilleure des Corses. Nous revenons, au bon temps, M.

de Rohan fit bâtonner ainsi, jadis, M. de Voltaire.

Si M. de Rohan vivait de nos jours, il aurait les mêmes droits et jouirait de la même impunité. Les hommes de lettres n'ont qu'à plier l'échine sous la matraque des seigneurs du moment.

## NOS INFORMATIONS

— M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, doit avoir un long entretien avec M. Poubelle, préfet de la Seine, au sujet de la laïcisation des hospices de Paris. Les conseillers municipaux de Paris, notamment M. Pichon, se sont plaints de l'insubordination de M. Poubelle dans cette question et ont loué l'activité de M. Quantin, directeur de l'assistance publique.

La situation du préfet de la Seine est menacée. Des documents indiquant qu'il a sympathisé autrefois avec certaines personnalités bonapartistes lui ont aussi porté tort.

— M. le directeur général de l'enregistrement et des domaines a envoyé aux directeurs de départements une circulaire demandant des renseignements précis sur la consistance des biens possédés ou simplement occupés par les congrégations religieuses. Cette circulaire cause un grand émoi dans le monde clérical.

— Le préfet du Gard vient, dit-on, de signaler par télégramme au gouvernement le passage dans cette ville d'un secrétaire du comte de Paris, accompagné du marquis de Valons dont l'influence est grande dans le département.

Ce personnage a visité plusieurs groupes monarchiques et distribué des photographies du prétendant.

— On saisit tous les soirs à Paris les enjeux dans des brasseries, où s'est introduit un nouveau jeu espagnol analogue au jeu des petits paquets.

Plusieurs maisons vont être fermées. — Mme Marie Colombier est poursuivie pour outrages aux mœurs. Cette poursuite est motivée par la publication de son livre : Sarah Barnum.

— M. Faye, membre de l'Académie des sciences, a fait un rapport sur la conférence internationale projetée à Washington. Il conclut qu'il n'y a pas lieu pour la France d'abandonner des travaux et des publications fondés sur le méridien de Paris et illustrés par des études plusieurs fois séculaires.

Le comité national de la Fédération des travailleurs socialistes de France s'est réuni cette semaine pour décider si le journal officiel du parti, le *Proletariat*, devra paraître tous les jours et non toutes les semaines, pendant les élections municipales.

— De nombreuses protestations ont été envoyées à M. Tirard, ministre des finances, contre la concession de bureaux de tabac accordés dans le premier trimestre de cette année à des personnes n'y ayant aucun droit sérieux.

— Un duel a eu lieu à Lons-le-Saulnier entre M. Lelièvre, député du Jura, et M. Boulérot, journaliste.

A la première et à la quatrième reprise, M. Boulérot a été blessé. Les deux blessures qu'il a reçues sont légères.

— Jusqu'ici les exercices de boxe et de bâton n'avaient lieu qu'à titre facultatif dans les corps d'infanterie. Une circulaire les rend obligatoires. En revanche, l'exercice de la canne restera facultatif.

— La commission des grâces a décidé, hier matin, à l'unanimité des voix, que la justice devait suivre son cours à l'égard de Campi.

Le condamné ne peut donc plus espérer que de la clémence du président de la République.

On affirme, dans le monde judiciaire, que M. Grévy ne fera pas grâce cette fois ; on dit même que l'exécution aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— M. le baron de Morenheim, le nouvel ambassadeur de Russie auprès du gouvernement de la République française, présentera ses lettres de créance à M. le président de la République samedi à deux heures et demie.

Le cercle des Mirlitons, où s'était produit le scandale des jeux de cartes préparés par un garçon, à l'instigation d'un brillant clubman, a décidé qu'il se dissoudrait le 30 juin.

En attendant, on croit avoir des notions

exactes sur le coupable qui paraît porteur d'un nom des plus marquants sous le deuxième empire.

Le personnage soupçonné d'avoir corrompu le garçon du cercle, qui se trouve sous les verrous serait parti pour un long voyage. Puisse-t-il n'en jamais revenir !

Nous avons rapporté hier les paroles prononcées par M. Jules Ferry, s'adressant à l'évêque de Cahors, en réponse au discours de celui-ci. Paroles imprudentes et impudentes, en désaccord avec la politique républicaine.

Le *Monde*, de son côté, avait tancé d'importance le porte-croix qui s'était permis de faire la risette au père de l'article 7. Il se refusait même à croire aux sentiments de paix de l'évêque de Cahors.

C'est le *Monde* qui avait raison. Nous recevons la dépêche suivante, relative à cet incident :

« A l'occasion des paroles prononcées par l'évêque de Cahors, et rapportées par tous les journaux, le vicaire général de Cahors écrit qu'il ne pouvait pas être question des sentiments politiques du clergé. L'évêque a rempli simplement sa mission sacrée avec dévouement et en se conformant sagement et fidèlement aux instructions ultramontaines. L'évêque ajoute qu'il croyait que tout le monde avait à gagner à maintenir le Concordat. »

M. Jules Ferry a platement transigé, le clergé se redresse. « Courbe la tête, Sicambre adouci, dit saint Remy à Clovis, adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré. » Le clergé écrase qui s'humilie. Il écrase le président du conseil.

Ce ne serait qu'un petit malheur, s'il était autre chose que le premier ministre de la République, et si en s'humiliant il n'humiliait pas la France.

## Elections du 4 Mai

Un groupe d'électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement, nous adresse la lettre suivante :

En face de la réaction qui se dresse menaçante devant nous, nous invitons les comités à se réunir pour constituer sans délai la liste des candidats républicains.

Nous croyons que chaque comité doit immédiatement nommer une commission chargée de prendre les mesures nécessaires pour combattre l'ennemi commun.

Nous engageons vivement ces comités à user de la voix de la presse, pour nous aider dans cette lutte, au triomphe des principes républicains.

Le Secrétaire, MARTEL,  
Cours Bayard, 34.

La presse républicaine se doit aux comités républicains. Pour notre part, nous ouvrons nos portes à deux battants à la démocratie lyonnaise. Nous serons avec elle dans la grande lutte qui doit donner au 4 mai une preuve de sa force et de sa discipline républicaine.

## LE DISCOURS DE PÉRIGUEUX

Toute la première partie du discours n'est pas autre chose que l'apologie du gouvernement de M. Ferry. Il se complait à détailler tout ce qu'a fait ou tout ce qu'aurait dû faire le ministère. Il revendique le discours du Havre, ce discours malencontreux où il se montra l'ennemi déclaré des radicaux. Il arrive aux élections municipales. Nous reproduisons *in-extenso* cette partie de son discours :

« Messieurs, il n'est pas possible qu'à la veille des élections municipales nous n'en disions pas un mot. Elles sont prochaines ; elles sont préparées ; leur résultat ne peut pas être facilement discerné ; et pourtant il y a un point certain : c'est que ces élections municipales seront hautement, formellement, universellement, républicaines. (Vifs applaudissements.)

Je n'ai à cet égard aucun doute ; je souhaite seulement, permettez-moi de le dire, qu'elles soient en même temps municipales. Je voudrais que cette fois, quand la République est si bien assise, quand ses adversaires ont démontré d'une façon si éclatante leur irrémédiable impuissance, les élections municipales se fissent sur le terrain des intérêts municipaux ; que sur ce terrain un grand esprit de conciliation présidât au choix des comités et aux transactions nécessaires.

Dans un conseil municipal, messieurs, on peut faire entrer les représentants de bien des nuances de l'opinion républicaine, mais on doit leur imposer à tous une condition première : c'est de respecter les lois du pays, les lois de leur propre institution, de renoncer à ce système d'empiètement, d'usurpation, de revendications déplacées, illégales, qui sont trop souvent le rêve de certains conseils municipaux.

Est-ce qu'il peut y avoir une République sans une séparation sérieuse, sévère, des pouvoirs ? Est-ce que la confusion des pouvoirs dans une République, ce n'est pas l'anarchie même ? Est-ce que, dans un programme de candidats municipaux, la question de la révision de la constitution, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à quelque chose à faire ? Est-ce que ce ne sont pas là les matières législatives ? Est-ce que le premier devoir d'un républicain qui a la conception du gouvernement du pays par le pays ne doit pas être de respecter dans l'Etat l'autorité voisine ou supérieure ?

A quoi servent ces perpétuelles revendications politiques de certains conseils municipaux ? Qu'est-ce que cette mauvaise habitude de jouer au Parlement ? Est-ce que l'on s'imagine, par hasard, que le Parlement reculera devant ces petites insurrections locales ? (Mouvement.) Et si l'on sait le contraire, si l'on ne peut se faire aucune illusion sur le résultat final, que veut-on ? Est-ce le désordre, la confusion des idées, l'anarchie, plus fatale à la République qu'à tout autre gouvernement ? (Applaudissements.)

M. Ferry singe les gouvernements forts ; il essaye de s'appuyer sur les masses rurales ; il en est encore aux rêves de l'empire d'avant 1869. Il ne voit pas quel chemin la France a parcouru depuis ce temps-là.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

### Le prochain Conseil

Le prochain Conseil des ministres ne manquera pas d'intérêt. M. Grévy ne le présidera pas, puisqu'il sera absent. Mais d'après les bruits qui circulaient hier soir à Paris, il y aurait des discussions très vives entre les membres du cabinet.

Ils doivent échanger leurs impressions relativement au voyage de Cahors et l'on sait pertinemment qu'ils sont en désaccord complet au point de vue politique. Les fêtes de Cahors ont encore aggravé le conflit.

### M. Waddington à Paris

Le représentant de la France à Londres compte rester un mois à Paris.

On blâme fort ce départ au moment où la présence de M. Waddington serait si désirable en Angleterre, eu égard aux événements égyptiens.

### Les Grèves

6,135 ouvriers dont 3,239 mineurs sont descendus hier dans les puits.

### Rencontre de trains

Une rencontre a eu lieu à deux heures du matin, hier, aux abords de la gare d'Orléans, à Paris, entre deux trains de voyageurs.

Pas de blessés.

### Légation d'Alsace-Lorraine

On sait que les membres de la légation d'Alsace-Lorraine, sont nommés pour trois ans et que 34 d'entre eux dont 13 pour la basse Alsace sont nommés par les Conseils généraux.

Les pouvoirs de ces 34 sont expirés depuis le 14 avril.

Les Conseils généraux sont convoqués pour élire de nouveaux membres ; c'est le 28 avril prochain que cette élection aura lieu.

### AFFAIRE LAMY-SAVARY

Nous apprenons à la dernière heure que M. Lamy vient d'être mis en liberté provisoire, contrairement à l'avis donné par certains journaux. M. Savary a été entendu par le juge d'instruction ainsi que sa maîtresse.

### Une marquise pornographe

M<sup>me</sup> la marquise de Mannoury d'Ectot, prénommée Caroline-Joséphine, est gérante, administrateur et rédactrice en chef d'un journal appelé le Succès.

Madame la marquise est prévenue d'outrage aux bonnes mœurs, en compagnie de M. Weill, chef de vente de journaux, et de M. Méderic Duval. La défense de ce dernier a été assez curieuse.

— J'étais loin, dit-il, de soupçonner que la marquise de Mannoury d'Ectot, qui s'était présentée chez moi en équipage et avec des laquais, allait me faire imprimer un article pornographique. Ma bonne foi a été surprise.

Cette raison a été reconnue valable par le tribunal, qui n'a condamné Weill qu'à cinquante francs, et Duval qu'à cent francs d'amende, tandis qu'il infligeait à la marquise de Mannoury d'Ectot, débauchante, mille francs de la même peine, accompagnés d'un mois de prison.

M<sup>me</sup> la marquise de Mannoury d'Ectot pourra changer de nom sans changer de titre, en devenant la marquise de Sade.

## AU TONKIN

Les nouvelles de Chine montrent le danger réel des opérations du général Millot. Les hommes bien au courant de la situation de la Chine ont toujours prédit que les révolutions à l'intérieur étaient la conséquence des défaites. La Chine est saturée d'éléments de sédition qui ne demandent qu'une occasion pour éclater et substituer l'anarchie à l'ordre existant actuellement.

On ignore dans quelle proportion les troupes régulières chinoises ont contribué à tous les combats ; mais tous n'étaient pas des Pavillons-Noirs, et il est clair que le gouvernement chinois était associé très intimement à la défense des deux dernières villes du Tonkin qui viennent d'être prises.

Une lettre datée d'Haiphong, le 28 février, dit qu'après la prise de Hong-Hoa, de Than-Guyen et de Lao-Kai, les troupes de débarquement occuperont l'île de Hainan et notifieront à la Chine leurs conditions.

L'expédition sur Lao-Kai sera renvoyée jusqu'au mois de juin. Si la Chine n'admet pas les demandes de la France, il n'est pas impossible que l'on se décide à marcher sur Pékin. On entend déjà les troupes proférer le cri : « A Pékin ! » et il est possible que dans quelques semaines cette demande devienne plus générale.

L'objectif de l'expédition du Tonkin s'est beaucoup agrandie depuis l'origine et s'agrandira encore devant les difficultés que rencontre l'armée française et qu'elle attribue à la Chine.

Des avis de Pékin confirment la disgrâce du prince Kong, remplacé par Chim, beau-père de l'empereur.

La « Nation » croit savoir que le gouverneur de la Cochinchine serait prochainement rappelé. Les raisons du rappel viendraient des difficultés que crée la règle des impôts indirects du Cambodge sur la forme de l'opium.

Le Bien-Hoa part directement du Tonkin pour Toulon emportant 70 soldats malades ou blessés.

## UN NOUVEAU MOYAU

Un émule de Moyaux vient de jeter dans la consternation les habitants de la rue Dutot, à Paris.

Un nommé Touchard, tenant un débit de boissons, situé au n° 14 de cette rue, s'est livré hier, à un acte d'abominable atrocité. Sous l'empire d'un accès de fièvre ou d'alcoolisme, Touchard a précipité son enfant, âgé de 2 ans, dans un puits situé dans la cave de la maison qu'il habitait, puits qui était destiné à la consommation des locataires de l'immeuble.

Depuis quelques jours, on avait remarqué que Touchard rendait de fréquentes visites à ce puits, dont il étudiait la profondeur, mais nul ne pensait au terrible drame dont il devait être l'auteur et la victime.

Avant-hier, à une heure de l'après-midi, Touchard, tenant sa petite victime dans ses bras, se dirigeait vers le gouffre, il coupait la corde servant à retenir le seau et, cette opération terminée, il y précipitait son petit garçon ! Se penchant ensuite sur la margelle du puits, il se jeta la tête première dans le gouffre.

Des ouvriers maçons, placés non loin de là, étaient témoins de ce drame, qui fut si rapidement accompli, qu'aucun d'eux n'eut le temps de le conjurer.

Le père et l'enfant furent aussitôt retirés, mais ni l'un ni l'autre ne purent être rappelés à la vie.

Les deux cadavres ont été envoyés à la Morgue.

Une enquête est ouverte pour tenter de rechercher quelles sont les causes de ce drame. On se demande à quel mobile a obéi le malheureux Touchard, et, de l'avis de tous, on peut attribuer cet acte épouvantable à un accès de folie alcoolique.

## Le Mahdi maître de Khartoum

On mande de Souakim au Standard : Mahmoud-Ali a reçu du camp des rebelles une lettre par laquelle on lui apprend que Khartoum et le général Gordon ont été livrés au Mahdi ; que des derviches vont prêter leur concours à Osman-Digma et que Berber est investi. Le correspondant de Mahmoud-Ali le presse de se joindre à Osman-Digma.

Les notables se sont réunis aujourd'hui dans la maison du gouvernement et ont décidé le désarmement des indigènes qui devra avoir lieu lundi.

Mahmoud-Ali demande quelques troupes pour l'accompagner, les Arabes refusant de partir seuls.

## ÉTRANGER

**Saint-Petersbourg.** — Le correspondant du Morning-Post, à Saint-Petersbourg, télégraphie à ce journal qu'on ne cherche nullement à cacher, dans les cercles gouvernementaux, que la Russie est décidée à s'opposer à toute idée d'un protectorat anglais en Egypte, en dehors du consentement préalable des puissances et la réunion d'une conférence européenne chargée de résoudre cette question.

**Berlin.** — Suivant la Gazette de la Croix, le prince impérial se déclarerait prêt à accepter la présidence du conseil d'Etat.

— Des avis disent que la santé du maréchal de Moltke inspire de vives inquiétudes à ses amis. M. de Moltke, sans avoir de maladie caractérisée, souffre d'une faiblesse générale.

**Berlin.** — L'empereur Guillaume a repris hier ses promenades en voiture, et les médecins ne s'opposent plus à ses projets de voyage.

L'empereur partira pour Wiesbaden à la fin de la semaine, pourvu qu'aucun incident imprévu ne vienne changer les dispositions prises.

Mais l'impératrice vient de tomber sérieusement malade. Elle souffre d'un catarrhe pulmonaire et de la fièvre, et son état est tellement inquiétant que les médecins lui ont conseillé de renoncer à son départ pour Baden-Baden, où autrefois elle allait chaque printemps respirer l'air des montagnes.

On sait que l'impératrice est âgée de soixante-treize ans.

**Egypte.** — On télégraphie du Caire au Standard : l'infirmerie de Tourah, près du Caire, contient en ce moment cent trente-huit personnes qui vivent comme des bêtes sauvages, dans un état de saleté et d'abandon indescriptibles.

Ils sont à peine nourris et leur traitement est tel qu'ils demandent à être transférés à la prison où ils seront beaucoup mieux.

L'infirmerie présente un spectacle navrant : vieillards et jeunes gens des deux sexes y grouillent pêle-mêle, à moitié nus.

Sir E. Baring a reçu, cette après-midi, la dépêche suivante de Gordon-Pacha, datée de Khartoum, 8 avril.

Un espion de Saleh-Pacha qui se trouve sur le Nil bleu, est arrivé ici. Il assure que tout va bien et que Saleh-Pacha, avec lui 500 cavaliers et 57 chargements de blé.

Par suite de dissensions intérieures dans le Kordofan, l'expédition organisée par le Mahdi contre Khartoum a été abandonnée. Il paraît qu'il y a deux partis en révolte contre le Mahdi.

La tentative faite par Saleh-Pacha pour capturer le cheik d'El-Obéid, a échoué.

Kassala et Sennaar n'ont rien à craindre.

Une tentative pour faire signer par les fonctionnaires indigènes une pétition demandant le protectorat anglais a échoué.

La nouvelle que le pape, dans l'encyclique qu'il va publier, veut faire de la franc-maçonnerie l'objet d'une critique particulièrement acerbe, est très commentée à Berlin. A ce propos, le « Tageblatt » rappelle le fait que l'empereur et le prince impérial sont tous les deux francs-maçons.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

### Session extraordinaire

Séance du 17 avril 1884

PRÉSIDENCE DE M. GAILLETON, MAIRE

La séance est ouverte à sept heures trois quarts.

M. Commissaire, l'un des secrétaires, donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, qui sont adoptés sans discussion.

Le citoyen Fichet, à propos du procès-verbal, demande à l'Administration quelle suite elle a donné relativement à la délibération du Conseil, concernant les égouts. A-t-elle demandé l'application de l'article 5 du cahier des charges ? Si oui, on peut certifier qu'ils sont dans le même état qu'auparavant, car les ouvriers qui y travaillent peuvent à peine les entretenir ; à plus forte raison, ils ne peuvent pas les mettre dans l'état de propreté réclamé par l'article visé. Dans ce cas, a-t-on appliqué l'article 13 ?

M. le Maire dit que le temps, relativement court, qui s'est écoulé depuis la dernière séance, n'a pas permis d'appliquer les articles visés, mais des ordres en ce sens ont été donnés à M. l'ingénieur-directeur de la Voirie municipale. A la prochaine séance, il rendra compte au Conseil de ce qui aura été fait.

M. le Maire dépose au Conseil diverses pétitions et une proposition signée de MM. Bessières, Carlot et Julia, demandant la création à Lyon d'une bourse de travail.

Cette proposition, appuyée par M. Grinand, est prise en considération et renvoyée à l'Administration pour être étudiée.

Le citoyen Fichet demande le rapport de la commission spéciale chargée d'étudier les moyens de remplacer l'octroi et demande que ce rapport soit mis en tête de l'ordre du jour de la séance de jeudi.

Cette proposition est acceptée.

(A suivre).

Nous publierons demain le texte de cet intéressant rapport.

## INCENDIE DU THÉÂTRE DE TARASCON

Tarascon, 16 avril.

Cette nuit, vers une heure du matin, à l'issue de la représentation donnée par la troupe de Mlle Agar qui avait joué *Edipe* et le *Légataire universel*, un violent incendie s'est déclaré au théâtre de notre ville.

Le concierge qui tient un café contigu, venait de fermer les portes et de congédier les consommateurs, lorsqu'il entendit un crépitement sur la scène ; il s'y précipita et aperçut les décors et les frises en feu.

L'alarme fut aussitôt donnée et quelques minutes après, un détachement du 10<sup>e</sup> dragons, dont la caserne est à proximité, suivi des pompiers, arrivait sur le lieu du sinistre.

Maîtriser le feu était impossible par suite de violence la du vent du nord, l'amorce de matières inflammables que renfermait l'édifice.

Aussi les secours se sont-ils bornés à préserver les maisons voisines.

L'intensité du feu a été telle, que les pompes ont dû fonctionner toute la journée et ce n'est qu'à six heures du soir que le foyer a disparu sous une pluie battante.

Les autorités militaires et civiles ont dirigé les secours.

Les dégâts sont purement matériels. Les costumes et les accessoires de la troupe Agar, évalués à vingt mille francs, ont été brûlés. Les caisses du sinistre ne sont pas exactement connues.

On croit que le lampiste a dû oublier d'éteindre le gaz de la herse.

Cette salle de spectacle, qui figurait parmi les curiosités de la ville, n'était qu'une ancienne église, fermée au culte depuis la Révolution, faisant partie du cloître des Dominicains.

Après être restée sans destination jusqu'en 1832, il fut alors à la municipalité de la transformer provisoirement en théâtre, malgré les protestations de la population.

## L'EMPRUNT RUSSE

Pendant plus d'une année on a excité, aussi bien à Vienne qu'à Buda-Pest, l'opinion publique contre la Russie. L'alliance prussienne était préconisée comme le seul moyen de mettre un frein aux ambitions moscovites. Puis, tout à coup, changement de décors. C'est l'Autriche-Hongrie qui est l'ennemie ! Et la preuve, preuve aveuglante de clarté, c'est que le gouvernement russe emprunte avec l'aide très active du gouvernement prussien la somme de 375 millions de fr. pour achever le réseau de ses chemins de fer stratégiques, permettant une rapide concentration sur les frontières de l'alliée très loyale et très aimée, l'Autriche-Hongrie.

Les dépêches du jour corroborent nos propres informations. Le *Preussische Seehandlung* (comptoir de commerce maritime) a souscrit pour une partie considérable du nouvel emprunt russe ; or, cet établissement appartient à l'Etat prussien et est administré par le commerce des finances.

Ceci se passe de commentaires.

## BENOIT LABRE

Le *Salut* nous apprend qu'un marchand d'antiquités vient de découvrir une vieille toile représentant le buste de Benoit-Joseph Labre, canonisé l'an dernier.

Entre le cadre et la toile, l'heureux antiquaire a découvert une note manuscrite indiquant que c'était un tableau authentique.... que toi.

L'auteur est le peintre Bourgeois, Lyonnais, mort à Rome, vers 1783.

Le *Salut* dit que « le bienheureux Labre est représenté tête nue. — Tête nue, nous paraît un peu douteux. — « Un chapellet au cou, et l'habit découvrant un peu la poitrine. » (Que de choses cette poitrine découverte devait montrer.) « Les yeux du saint sont baissés (il y a bien de quoi) ; la maigreur de la figure, les pommettes saillantes le front haut, donnent à l'ensemble, une expression indéfinissable... » indéfinissable et ravissant !

Le front haut, — place d'armes pour les poux. — Maigreur de la figure, dame ! il y a de quoi, quand on est rongé par la vermine.

Concluons : saint Labre a bien mérité du paradis et du *Salut public*.

## Les Inventeurs et la Routine

En France, malheureusement, les innovateurs d'un système nouveau ont à lutter contre une force immense, invincible presque, la routine ; et plus d'une invention, bien française d'origine, dut voir le jour à l'étranger.

En ce moment, un de nos compatriotes, M. E. Maucherat, expérimente publiquement sur le Rhône un hydromoteur à parachutes, système Yagn, employé déjà avec succès en Russie, en Allemagne, en Autriche, qui s'implante en ce moment en Amérique.

Le système est très simple : deux cordes sans fin portent de distance en distance des parachutes en toile et roulent autour de deux poulies. L'eau s'engouffrant dans ces espèces de parapluies solides entraîne la corde avec force, puis au bout de la course, les parachutes se ferment et reviennent sans résistance.

Le système établi sur une barque produit une force considérable, sans barrage ni travaux

d'aucune sorte, mais seulement par la force du courant. M. E. Maucherat crut n'avoir qu'à établir pu...

A TRAVERS LYON

Arts et Métiers. — Le ministre du commerce a fixé au 16 juillet prochain la date de la réunion des jurys départementaux chargés de faire subir l'examen préalable aux candidats aux écoles nationales d'arts et métiers. Un lot bien tombé. — C'est la 56e société de secours mutuels et de retraite pour la vieillesse des anciens militaires qui a gagné le lot de 100,000 francs dans le tirage des obligations de l'emprunt de Lyon. Service d'été. — L'administration de la Compagnie du P.-L.-M. a fixé au 29 mai prochain l'ouverture de son service d'été. Adjudication. — L'adjudication de l'entretien des ouvrages dépendant de la navigation de la Saône, pendant les années 1884-1885, a eu lieu le 16 avril, à l'Hôtel-de-Ville. M. Sabarly, entrepreneur à Chasselay (Rhône), a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de sept pour cent. Les suicides d'hier. — Hier, à six heures du matin, Mme Racine, habitant la maison qui fait l'angle de la rue Montgolfier et du quai de l'Est, se précipitait d'une fenêtre, située au troisième étage, sur les dalles de la cour intérieure. Au bruit de sa chute, la concierge et les locataires du rez-de-chaussée accoururent aussitôt et trouvèrent Mme Racine gisant au milieu d'une mare de sang, la tête était fracassée et le sang s'échappait de plusieurs blessures. On s'empressa autour de la malheureuse, et le docteur Roger, qu'on était allé quérir, ne tarda pas d'arriver, mais tout fut inutile, la mort avait été instantanée. Quelques heures plus tard, M. X..., corroyeur, demeurant rue de Vauban, se présentait dans la maison neuve, située à l'angle de cette rue et de l'avenue de Saxe et demandait visiter des appartements. Le concierge voulut l'accompagner, mais il déclara que c'était inutile et monta seul. Arrivé au troisième étage, il passa par la fenêtre et monta sur l'échafaudage où les ouvriers travaillent encore. A ce moment, son chapeau vint à tomber, il dit alors aux ma-

çons : « je vais le chercher » et en disant ces mots, se précipita dans le vide. Relevé aussitôt, le pauvre malheureux avait cessé de vivre. Flagrante delicto. — « Quand on ne le sait pas, ça ne fait rien du tout; quand on en est bien sûr, ça ne fait pas grand-chose, » disent les maris philosophes, et là-dessus ils dorment heureux. Ils ont peut-être raison, car rien ne sert de se désoler ni surtout de faire du tapage autour de ce petit... accident conjugal. Tous ne sont pas de cet avis. Témoin M. Casteran, qui hier matin, vers 5 heures, appelait à lui le commissaire de police et son écharpe tricolore pour venir constater que sa femme infidèle délaissait le nid conjugal pour aller roucouler avec un certain François Fargère, marchand rouennier, rue Moncey, 66. Le représentant de la loi fit écrouer les deux amoureux coupables, mais ça n'empêche pas que M. Casteran peut se dire... Après tout, il n'est pas le seul! Bonnes dispositions. — La jeune Berthe Barral n'a que 15 ans, mais elle connaît déjà plus d'un système pour satisfaire à ses besoins et déployait assez d'adresse dans ses larcins journaliers. Elle a fini par se laisser prendre; les agents l'écrouèrent pour vagabondage et vol. C'est en commençant jeune qu'on arrive à un bon résultat. Un chiffonnier. — Jean Jacquemet, demeurant rue de Dijon, 20, exerce la modeste profession de chiffonnier, mais ce n'est pas une raison pour ramasser tout ce qu'on trouve. Traversant hier le champ de manœuvre du Clos Jouve, il vit au pied d'un arbre une pèlerine d'officier que venait de déposer M. Maurice Chebanec, adjudant au 139e de ligne. Il la ramassa aussitôt et se sauva avec. Mais le caporal Louchon, qui avait vu la manœuvre, prévint son adjudant, et les deux militaires se mirent à la poursuite du voleur qu'ils parvinrent à arrêter à 300 mètres du camp. L'adjudant reprit la pèlerine; quant au chiffonnier, il fut remis entre les mains des gardiens de la paix qui le conduisirent au Dépôt. Là, il ne pourra ramasser que quelques jours de prison. Les Tramways. — Hier matin, le tramway n° 78 heurta le camion de M. Michel Paquet, rue de Vauban, 140. La voiture de la compagnie fut légèrement endommagée. Une Bienfaitrice. — François Truchet, manœuvre, se rendait hier à l'Hôtel-Dieu pour y être soigné quelques jours, lorsqu'arrivé quai de l'Hôpital, ses forces le trahirent et il s'affaissa subitement. Les passants le transportèrent à la pharmacie Lavocat, rue Ferrandière, et de là une dame, qui ne voulut indiquer son nom, le fit monter dans une voiture de place qu'elle payait et le fit conduire à l'Hôtel-Dieu. Les voleurs de peaux. — Depuis quelques temps, les marchands de cuirs de notre ville ne sont pas épargnés par Messieurs les voleurs. La nuit dernière encore, il se sont introduits dans le magasin de MM. A. Troutet et Thevenot, 197, rue de Vendôme et ont réussi, après avoir brisé une vitre, à emporter quelques douzaines de peaux de chèvres. Ils ont dû être troublés dans leur habile travail par quelques passants attardés, car ils ont pris la fuite en laissant leur besogne à moitié achevée. Le concierge de la maison n'a rien entendu. Plainte a été déposée au commissaire de police du quartier, qui a ouvert une enquête. Victimes du travail. — Jean Pierre Molay, journaliste, demeurant rue Corne-de-Cerf, 21, travaillait hier dans l'usine de M. Gauthier, située même rue, 9. Grisé par les vapeurs d'alcool méthylique qui se dégagent dans l'atelier il tomba si malheureusement qu'il se fractura le bras droit. Ses camarades le relevèrent aussitôt et le transportèrent à l'Hôtel-Dieu.

Commencement d'incendie. — Hier vers 10 heures du soir, les passants remarquèrent une épaisse fumée qui s'échappait de la devanture du magasin de chaussures de M. Fayard, Grande-Rue de la Guillotière, 1. Ils frappèrent au volet, mais ne recevant pas de réponse, car personne ne couche dans le magasin; on alla prévenir les pompiers du poste voisin qui durent enfoncer la porte. Les rayons de boiserie, garnis de chaussures commençaient à flamber, mais le feu fut bientôt éteint. Les dégâts occasionnés soit par le feu, soit par l'eau nécessaire pour l'éteindre s'élevèrent, dit-on, à 3,000 ou 4,000 francs. M. Fayard était assuré. Accident. — Joseph Berthier, ouvrier maçon, travaillait à une maison en construction, route de Vénissieux, lorsqu'en s'avançant au bord de l'échafaudage, la planche, mal fixée, fit bascule, et l'ouvrier fut précipité dans le vide. Berthier, tombant sur un tas de pierres, se fractura la jambe droite. Ses camarades le transportèrent à son domicile, rue de Baraban, n° 25. L'enquête dira à qui incombe la responsabilité de cet accident, causé par les mauvaises dispositions de l'échafaudage. Pharmacie Moderne de Lyon GRANDE DIMINUTION DE PRIX Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 35 Eau de Cologne, 80 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau de Stuyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pâtes de Toilette, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Eau de Cologne, 1 fr. au lieu de 1 fr. 50; Liqueur de Gendron, 1 fr. 20 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vinaigre de Quina, 2, 3, 4, et 5 fr. 50 le litre; Melle de fève de mer pure, 2, 3, 50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil. Sirop de protège-dents de fer, 4 fr. le litre; Sirop de menthe, 3 fr. le litre; Tisane de Sureau, 0.10 le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires. La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon. TRIBUNE LIBRE Avis. — Les propriétaires des 5e et 1er arrondissement sont invités à une réunion qui aura lieu le vendredi 18 avril, à 7 heures 1/2 du soir au restaurant Jaboulay, rue de Trion, n° 89. Objet de la réunion Discussion et protestation sur l'abus d'augmentation du prix de vidange par la compagnie de l'Union Mutuelle des propriétaires. La Commission. Visé de paraître le n° 2 de l'Alarime. En vente chez tous les libraires et dans tous les kiosques. Prix du numéro: 10 centimes. Société Philanthropique des anciens zouaves. — Tous les anciens militaires, officiers sous-officiers, caporaux et soldats, ayant servi dans l'un des quatre régiments de zouaves, sont instamment priés de se rendre le dimanche 20 avril 1884, à 10 heures très précises du matin, au café brasserie de la Patrie, 2, quai des Célestins. Ordre du jour: Formation d'une Société fraternelle Philanthropique. — Discussion des statuts élaborés par la Commission nommée à la dernière réunion. La Commission provisoire. N. B. Vu l'importance de l'ordre du jour, nous invitons les anciens zouaves, à ne pas manquer à cette réunion. Harmonie du 1er arrondissement. — Nous prions MM. les membres honoraires qui désiraient accompagner la Société au festival de Montluel le 18 mai, de vouloir bien se faire inscrire au siège social jusqu'au 30 avril, dernier délai. Les sociétaires qui désiraient faire partie de l'Harmonie sont invités à se présenter, les mercredis et samedis, à 9 heures du soir, au siège de la Société, 7, rue de Belfort. N. B. — Il ne sera perçue aucune inscription jusqu'au 1er mai.

Société lyonnaise de natation. — L'Assemblée générale extraordinaire aura lieu le Dimanche 20 avril courant, à 9 heures du soir, dans une salle de la Mairie du 6e arrondissement. 1° Approbation et rapport des actes du Conseil. 2° Approbation du règlement intérieur et du concours. 3° Fixation des insignes de la Société. 4° Fixation d'un concours général et de classement. 5° Nominations et questions diverses. Le Secrétaire général, P. Chabuel. NOTA. — Les nouvelles adhésions et les versements seront reçus avant et à la fin de l'Assemblée. Comité électoral des républicains radicaux-socialistes du 3e arrondissement. — (Guillotière) — Citoyens, le renouvellement du conseil municipal devant avoir lieu le 1er dimanche de mai, nous engageons tous les citoyens vraiment républicains, tous les travailleurs à se former en groupe, pour venir nous aider à notre œuvre d'émancipation politique et sociale par l'autonomie de la commune. Notre appel s'adresse plus spécialement aux anciens groupes de la Mouchette, le Grand-Trou, Montplaisir, Moutcha, la Villette, Sacré-Coeur, et à tous les citoyens dévoués ne faisant pas partie de groupe. La réunion plénière de tous les membres du comité aura lieu, le samedi 19 avril à 8 heures du soir, avenue de Saxe, 242. Les nouveaux groupes apporteront les procès-verbaux de formation, et l'envoi de candidats. Ordre du jour: 1° Réception des nouveaux groupes. 2° Audition des candidats acceptants. 3° Envoi de noms de candidats. Le secrétaire: Guilhaumet. Groupement des tisseurs. — La commission exécutive est convoquée pour vendredi 18 avril, à sept heures et demie du soir, au local, rue des Capucins, 20 (au fond de l'allée). Tous les membres qui ne pourront pas assister à ladite réunion devront se faire remplacer par un délégué suppléant, vu l'urgence de la réunion, et les décisions à prendre au sujet du vœu émis par la commission de la section de l'est. Avis aux commissions de sections et bureaux de groupes. — Les commissions de sections et bureaux de groupes sont convoqués d'urgence pour samedi 19 avril, dans leurs locaux respectifs, à huit heures très précises du soir, pour recevoir les communications diverses se rattachant à l'organisation définitive de la corporation. La commission administrative. Groupement des tisseurs. — 6e arrondissement, section du parc. — La commission invite tous les tisseurs de la section (partie comprise entre la rue de Sère, numéros impairs le Rhône les boulevards du Nord et des Brotteaux), à une réunion privée de la section, le samedi 19 avril à huit heures du soir, chez le citoyen Brunet, cours Vitton, 12, entrées par l'allée pour la remise des livrets et des cartes; questions diverses concernant l'organisation de la corporation. La Commission. Chambre syndicale des coupeurs brocheurs et cambreurs. — Le syndicat invite les sociétaires à assister à la réunion trimestrielle et privée, qui aura lieu le dimanche 20 avril à 2 heures 1/2 précises, salle Amblard, rue Sébastien-Gryphe, 21. Ordre du jour: 1° Rapport de la commission de contrôle. 2° Révision des statuts. 3° Questions diverses. NOTA. — Vu l'importance de l'ordre du jour, nous invitons instamment les sociétaires à ne pas manquer à cette réunion. Pour le Syndicat: Le Secrétaire, Garrido. Chambre syndicale des mécaniciens et similaires. — Tous les adhérents à la chambre syndicale des mécaniciens et similaires sont convoqués d'urgence en assemblée trimestrielle le 20 avril courant, à 1 heure du soir, au siège social, rue Grôlée, 38 au 2. Ordre du jour: 1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance. 2° Rapport des commissions. 3° Réception des nouveaux adhérents. 4° Remplacement des syndics. 5° Lecture de la nouvelle loi des syndicats. 6° Questions diverses. Nous invitons tous nos collègues soucieux de leurs intérêts, qui désirent adhérer à la chambre syndicale d'apporter leur adhésion à ladite réunion. Nota. — Réunion plénière du bureau, le 19 avril à 8 heures du soir. Très urgent. Soixante-unième Société de secours mutuels d'Oullins. — La commission a l'honneur d'informer les sociétaires que le banquet annuel aura lieu cette année le 22 mai. Elle engage tous ses sociétaires à bien vouloir prendre part à cette fête de fraternité. Nota. — Les adhésions seront reçues au siège de la Société, ou aux adresses suivantes, jusqu'au 16 mai inclus: Doulev, président; Malkon, secrétaire; Genier, trésorier; Colin, Marion, Michel, Astier, assessors. Oullins, le 10 avril 1884. Le président de la commission: DOREUX.

Feuilleton de l'AVENIR (29)

L. E. Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY C'était dans la direction en deçà de la Poza d'un côté et au delà de la lisière du bois de l'autre, que se faisaient entendre les rugissements. Du premier côté se tenait Tiburcio, et de l'autre don Estévan; le groupe d'hommes occupait le milieu entre eux deux. Dans un de ces moments de silence terrible qui est gros de toutes les terreurs de l'inconnu, un glapissement plaintif de chacal se fit entendre à quelque distance, au delà de la ceinture des bois de fer; mais, tout lugubre que fût cette espèce de vagissement, c'était comme une douce mélodie en comparaison des rugissements des jaguars. « Un chacal oser glapir si près d'un tigre, voilà qui me semble étrange dit à voix basse le vieux vaquero. — Mais j'ai entendu dire que, quand le jaguar est en chasse, le chacal le suit en hurlant, répondit Tiburcio du même ton.

— Il y a du vrai là dedans, reprit Benito; mais le chacal ne se hasarde à glapir près du jaguar que quand ce dernier déchire sa proie. C'est une humble prière de lui en laisser sa part; mais, lorsque le jaguar chasse, il se garde bien de s'en faire entendre, de peur de servir lui-même de curée. C'est étrange, en vérité, reprit l'ancien pâtre comme en pensant tout haut: mais, par Dieu! il y a un second chacal de ce côté. » En effet, la même mélodie plaintive, exaltamment cadencée comme la première, s'éleva lentement au milieu du silence, et dans une direction opposée. « Je le répète, reprit Benito, les chacals n'auraient pas tant d'audace que de se trahir ainsi; ce doivent être deux créatures d'une autre espèce qui ne redoute pas les jaguars. — De qui voulez-vous parler? demanda Tiburcio surpris. — De deux créatures humaines, de deux chasseurs américains, je le parierais. — Deux chasseurs du Nord, dites-vous? — Oui. Il n'y a guère qu'eux assez courageux pour chasser ainsi ces dangereux animaux la nuit. Ceux-là se sont séparés sans doute, et se servent d'un signal convenu pour se joindre dans les ténèbres. » Cependant les deux chasseurs, si c'en était toutefois, devaient avancer avec bien

des précautions, car on n'entendait craquer ni le moindre branchage ni la moindre feuille. « Holà, hé, du foyer! cria tout à coup dans les ténèbres une voix semblable à celle des matelots qui se hêlent la nuit, nous accostons, n'ayez pas peur et ne faite pas feu. » La voix avait un accent étranger qui confirmait en partie la supposition de l'ancien vaquero; mais l'aspect de l'homme qui se montra achevait d'en faire une certitude. Ce n'est pas ici le moment de décrire la stature herculéenne, le bizarre accoutrement du nouveau venu: il figurera d'une manière trop marquée dans ce récit pour que nous n'ayons pas plus tard l'occasion d'en faire le portrait. Il nous suffira de dire que c'était une sorte de géant armé d'une longue et lourde carabine dont le canon épais était à six pans. L'œil vif du chasseur américain eut bientôt parcouru le groupe tout entier, et s'arrêta même avec quelque complaisance sur la figure de Tiburcio. Que le diable emporte votre feu! dit-il d'un ton brusque, mais qui n'excluait pas la bonhomie. Vous nous effrayez depuis deux heures les deux plus beaux tigres mouchetés qui aient jamais rugi dans ces solitudes.

— Effrayer! interrompit Baraja; caramba, ils nous le rendent bien! — Vous allez m'éteindre ça, j'espère, reprit le chasseur. — Eteindre notre foyer, notre seule sauvegarde, s'écria le sénateur; y pensez-vous? — Votre seule sauvegarde! répéta l'Américain avec étonnement... Et il compta du doigt autour de lui... Quoi! reprit-il, huit hommes n'ont qu'un feu pour sauvegarde contre deux pauvres tigres! vous voulez vous moquer de moi. — Qui êtes-vous? demanda impérieusement don Estévan. — Un chasseur, vous le voyez. — Chasseur de quoi? — Mon compagnon et moi, nous chassons au castor, au loup, au tigre et à l'indien, c'est selon le cas. — C'est le ciel qui vous envoie pour nous délivrer, s'écria Cuchillo. — Pas du tout, reprit le chasseur, à qui la figure de Cuchillo déplaissait sans doute; nous avons trouvé, mon camarade et moi, à environ deux lieues d'ici, un puma et un couple de jaguars qui se disputaient le corps d'un cheval mort. — Le mien, interrompit Tiburcio.

(A suivre).

**Groupe rationaliste de la morale positive** (ville de Lyon). — Le groupe donne avis aux sociétés dont le but est d'émanciper l'esprit humain de l'erreur et de la superstition sacerdotale. Un grand congrès qui durera trois jours (31 mai 1<sup>er</sup> et 2 juin), se tiendra dans la salle de l'Alcazar à Lyon, pour étudier les moyens de supprimer le budget des cultes, séparer l'Etat de l'Eglise et faire rentrer les communautés religieuses dans le droit commun car elles doivent subir les charges sociales qui incomberont à tous les Français.

En conséquence, les sociétés, connues sous la dénomination de *libre pensée*, sont priées, dès aujourd'hui, de se réunir afin de nommer des délégués pour assister à ces assises de la raison appelées à détruire des privilèges injustes et à dissiper les ombres de la foi. Des hôtels seront à la disposition des voyageurs et des délégués à des prix modérés, pour tous les renseignements on peut écrire au citoyen Filleron secrétaire du groupe rue Villeroi, 29 qui moyennant un timbre-poste pour la réponse s'empressera de se mettre à la disposition des intéressés.

**Fédération des chambres syndicales.** — Vendredi 18 avril, à huit heures précises du soir, réunion des délégués pour communication très importante.

Nota. — Le conseil fédéral prévient les syndicats qu'ayant révisé l'article 3 du règlement de la fédération, la cotisation mensuelle est fixée à cinq centimes par membre.  
Pour le conseil fédéral,  
Le secrétaire: Guity.

**La Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres** de la ville de Lyon est prévenue que la réunion, qui devait avoir lieu le dimanche 13 avril, est renvoyée au dimanche suivant 20 courant, à cause d'un grand nombre de sociétaires absents de Lyon.  
Le trésorier: Chambion.

Le banquet annuel des lithographes de Lyon aura lieu le dimanche 4 mai 1884, à midi au restaurant Gaillard, place de Trion, à St-Just.  
Les cotisations sont reçues tous les samedis soir, de 8 à 10 heures, café de la Patrie, rue de la Préfecture, 2.  
Le secrétaire, A. Felder.

On connaît aujourd'hui les heureux gagnants de la Loterie d'Amiens. Plus que jamais le public va porter son attention sur la Loterie Tunisienne qui met en vente son sixième et dernier million, et offre des conditions qui ne peuvent être égalées par aucune autre Loterie en cours.

Elle donne en argent le sixième de son capital d'émission, soit **UN MILLION de Francs**, sur lesquels cinq gros lots de Cent Mille Francs.

Le tirage de la Loterie Tunisienne aura lieu le 17 juillet prochain, semant la fortune dans notre chère France.

**LIQUEUR DES DAMES**  
Spéciale contre les Pertes de Sang, qu'elle régularise. Indispensable contre les Maladies de Matrice, Déplacements, Règles douloureuses, Suppressions accidentelles, Sécheresse, Suites de Couches, Retour d'Age, Fluxus blancs, etc. — Agréable en tout temps.  
Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, et 6, rue Ste-Marthe-de-Toussaint.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

PROXIMES MODÈS DÉTAIL  
**MME J. CLÉMENT**  
Grande-Côte, 87, Lyon

**SPÉCIALITÉ POUR DEUILS**  
Bonnets et Chapeaux montés  
PRIX MODÉRÉS

**BOURSE DU BOULEVARD**

3 o/o, 76,90; 4 1/2 o/o, 108,05; Ottoman, 683,12; Egypte, 343,12; Extérieure, 61,7/8.  
3 o/o d. 25: 0,30 d'écarts.  
0 50: 0, »  
4 1/2 o/o d. 25: »,32  
50: 0,20.

**SPECTACLES DU 18 AVRIL**

**Grand-Théâtre.** — 8 h. 1/4. *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes, de M. Chivot et Duru, musique de M. Ch. Lecocq. le grand succès actuel.

**Théâtre des Célestins.** — 7 heures 1/2. Pour les représentations de Mme Pasca, *Idées de Madame Aubray*.

**Cirque Rancy.** — Tous les jours, à 3 h. et à 8 h., grandes représentations équestres.

**Scala-Bouffes.** — Spectacle varié, **Panorama de Lyon**, 20, rue du Nord. — Le Siège de Lyon en 1793.

**Casino des Arts.** — Spectacle varié, **Époque de Bellecour.** — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

**Alcazar.** — Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

**Casino de Vaise.** — Tous les dimanches et fêtes, grand concert suivi de bal.

Le Rédacteur-Gérant, **PAGES**  
Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté.

**LES ANNONCES SONT RECUES**

tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir



au Bureau du Journal: 11, Rue Quatre-Chapeaux, 11

**Il a été trouvé**  
le 14 avril, UN CAMÉE d'une certaine valeur. Le réclamer au bureau du journal.

**DEPURATIF DU SANG**  
Le Sirop Saisepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousse, pl. Grenette.

**Pâte Phosphorée Lardet**  
**SIGNOUD** Pharmacien Successeur place des Jacobins, 1, Lyon  
Cette Pâte détruit rapidement Cafards, Rats  
Se défier des imitations. Pôt: 1 fr.; demi-pôt: 50 cent.  
Expédition franco par colis postal de trois pôts contre mandat-poste de 3 fr.

**A VENDRE**  
**ÉPICERIE-COMPTOIR**  
BROTTEAUX  
S'adr. au Bureau du Journal

**A VENDRE**  
**MOBILIER COMPLET**  
ensemble ou séparément  
S'adr. r. d'Amboise, 12, au 1<sup>er</sup>

**M<sup>me</sup> HERMAN**  
AVENIR par les cartes  
Passage Saint-Pothin, 6, Lyon  
**A LOUER DE SUITE**  
JOLI  
**SALON MEUBLÉ**  
INDÉPENDANT  
RUE DUGUESCLIN, 100  
angle du cours Morand

**EXPÉDITION FRANCO EN FRANCE**  
**Seulement LE VIN DÉPURATIF**  
à la Salspareille rouge Jamaïque et à l'Iodure de Potassium  
préparé avec le plus grand soin dans nos Laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Cuisinier, de Salspareille, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, le sirop d'iodure de fer, ainsi que toutes les préparations à base de mercure. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, LE VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir radicalement les maladies suivantes: Dartres, Ulcères, Scrofules, Teignes, Aéczéma, Furoncles, Scurvy, Galle, Asthmes, Goutte, Plaies, Boutons, Tumeurs, Rougeurs, Eczémas, Démangeaisons, Douleurs, Rhumatismes, Sciaticques, etc., etc. Il neutralise aussi les accidents occasionnés par le mercure et aide la nature à s'en débarrasser.  
Nous délivrons et envoyons gratuitement à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.  
Adressez les demandes à M. le D<sup>r</sup> de la  
**PHARMACIE MODERNE DE LYON**  
5, rue Ste-Catherine, et 6, rue Ste-Marthe-de-Toussaint

**PHARMACIE MODERNE DE LYON**  
5, rue Ste-Catherine, et 6, rue Ste-Marthe-de-Toussaint

**LE TRAITEMENT EN 20 JOURS**

**TOPIQUE BERTRAND AINÉ**  
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt du Cour de cassation, 8 juillet 1854, 40 ans de succès. Infaillible contre les Douleurs rhumatismales, Névralgies, Sciatiques, Congestions cérébrales, Ophthalmies, Pleurésies, Douleurs de reins, Fluxions de poitrine, Toux rebelles, etc.  
Prix: De 50 c. à 3 fr.  
Envoi franco contre timbres ou mandat  
S'adresser à LYON, chez l'inventeur, 21, place Bellecour, et toutes Pharmacies.  
AVIS. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature BERTRAND AINÉ

**CHAPELLERIE**  
**Maison RIVIER Sœur**  
Rue Centrale, 43  
80, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80  
Cette maison ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse clientèle à l'occasion de la SAISON D'ÉTÉ, vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres dans d'excellentes conditions; comme par le passé, ces achats lui permettent de vendre à des prix qui est impossible de trouver ailleurs de la marchandise fraîche et à la mode.  
Chapeaux de feutre et paille à 3 fr. 60. Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Garçonnettes.  
**PRIX FIXE**

**MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS**  
LYON, 13 & 17, Rue de Jarente, 16 & 17, LYON  
Papiers depuis 15 centimes  
Spécialité de Bordures, cartons, vignettes, reproductions, etc.

Boul<sup>d</sup> de la Croix-Rousse, 151  
LYON  
**CAFÉ BRONDEL**  
Escargots  
SOUPE AU FROMAGE

**M<sup>me</sup> NODER** La seule reconnue par tout le monde pour prédire l'avenir la vérité par les cartes, les rêves et les lignes de la main. 12, Port-du-Temple, Lyon, et par correspondance.

**Vente en gros: Rue Quatre-Chapeaux, 11**